

Manifeste

pour une politique de
recherche-innovation au
service de la réindustrialisation
et de la souveraineté

anRT

ASSOCIATION NATIONALE
RECHERCHE TECHNOLOGIE

Mouvement
des **Entreprises**
de France 

AFCRT
ASSOCIATION FRANÇAISE DES CENTRES DE RECHERCHE TECHNOLOGIQUES

ASRC
À la source
de l'innovation
pour l'industrie

CETIM 


**COMITÉ
RICHELIEU**
INNOVATION & CROISSANCE

**FRANCE
INDUSTRIE**

 **cti**
réseau
COMPÉTITIVITÉ
TECHNOLOGIE
INNOVATION

 **Le Réseau
des Carnot**

et le support de

 **seldon**
CONSEIL

Sommaire

Synthèse	3
Diagnostic et ambition	8
Nos propositions	10
Enjeu 1 : Porter l'effort national de R&D à 4 % du PIB en 2037, articulé avec l'atteinte de 20 % du PIB issu de l'industrie et du numérique	11
Enjeu 2 : Miser sur notre capacité d'autonomie stratégique pour gagner en leadership technologique	15
Enjeu 3 : Structurer des écosystèmes de recherche territoriaux performants	17
Enjeu 4 : Réconcilier la jeunesse avec la science et l'industrie	19
L'état des lieux, les assises de la recherche partenariale	23

Synthèse

L'interdépendance entre la R&D et la capacité industrielle d'un pays n'est plus à démontrer. Les stratégies de R&D et de positionnement des sites de production des entreprises sont intimement liées, partout dans le monde. De fait, les pays avec les taux de R&D les plus élevés ont aussi les taux d'entreprises high-tech les plus élevés. Pour l'État, donner du souffle à la R&D est l'une des manières de prendre soin des industries.

Depuis vingt ans, l'Europe décroche, et la France tout particulièrement, dans les domaines de la recherche et de l'innovation. Entre 2019 et 2023, l'Europe a produit 600 innovations de rupture, alors que la Chine et les États-Unis en ont développé plus de 3 000 chacun¹. La part de l'industrie dans l'économie française diminue régulièrement, même si le développement du secteur numérique compense en partie cette baisse. Les dépenses de R&D plafonnent en France à 2,2 % du PIB, loin de ce que font ses compétiteurs (6 % en Israël, 5,2 % en Corée du Sud, 3,6 % aux États-Unis, 3,4 % au Japon, en Suède et en Belgique, 3,1 % en Allemagne). Malgré une politique volontariste de création de start-up, la France a des entreprises trop petites ou absentes sur des secteurs de pointe.

Ce retard impacte notre souveraineté et notre capacité à maîtriser les composantes technologiques clés de l'économie : l'IA, les semi-conducteurs, le quantique, les biotechnologies, l'énergie, etc. La France veut-elle encore être une nation qui invente, produit et maîtrise ses technologies ? Aspire-t-elle à retrouver son leadership industriel ? Si oui, étant donné les coûts du travail et la fiscalité qui sont les siens et qui l'empêcheront de gagner la bataille compétitivité/prix, ce n'est que par une montée en gamme des innovations et tout particulièrement par le développement d'innovations de rupture que la France pourra se réindustrialiser.

Transformer les découvertes scientifiques en valeur commerciale pour le pays implique d'amplifier la recherche partenariale, c'est-à-dire de développer la porosité entre les acteurs académiques et les entreprises. Les grandes ruptures technologiques naissent des alliances stratégiques entre les entreprises et la recherche publique. Ces alliances structurent des filières, revitalisent des territoires et renforcent les souverainetés industrielles. Or, la France réussit nettement moins ce rapprochement entre recherche et production que les pays leaders de l'innovation.

Face à ce constat, ce manifeste propose de conclure un **pacte public-privé pour la durée du quinquennat**, faisant de la recherche et de l'innovation les piliers de la réindustrialisation et de la souveraineté de la France. Il s'articule autour de **quatre enjeux stratégiques** et de **douze mesures**.

- 1. Porter l'effort national de R&D à 4 % du PIB en 2037, articulé avec l'atteinte de 20 % du PIB issu de l'industrie et du numérique².**
- 2. Miser sur notre capacité d'autonomie stratégique.**
- 3. Structurer des écosystèmes de recherche territoriaux performants.**
- 4. Réconcilier la jeunesse avec la science et l'industrie.**

1. MEDEF, 2026, « Cartes sur table 2026 – Ce que la France ne peut plus ignorer ».

2. Respectivement 9,5 % et 5,5 % aujourd'hui.

Enjeu 1 : Porter l'effort national de R&D à 4 % du PIB en 2037

Pour atteindre un objectif de 20 % du PIB pour l'industrie et le numérique

Mesure 1

Renforcer l'investissement public dans la recherche par l'adoption d'une nouvelle loi de programmation (2027-2032) accordant une importance particulière à la recherche partenariale, notamment en développant les creusets où se valident la reproductibilité, la performance industrielle et la viabilité économique des découvertes technologiques : écoles universitaires de recherche, laboratoires communs, programme de R&D de niveaux TRL élevés.

Mesure 2

Donner un signal fort aux innovateurs privés par la stabilisation du CIR, qui aide à maintenir les centres de R&D en France et favorise l'industrialisation sur le sol français des innovations.

Mesure 3

Accélérer le passage des découvertes au marché :

En consacrant **10 % de la commande publique à l'innovation**.

En incitant les ménages à investir une partie de leur **épargne financière vers le financement de l'innovation**.

En renforçant **le financement à long terme de l'innovation**, par la création de fonds de pension propices également au développement d'une retraite complémentaire par capitalisation.

Enjeu 2 : Miser sur notre capacité d'autonomie stratégique

Pour gagner en leadership technologique et ainsi stimuler une reconquête industrielle

Mesure 4

Opter pour une programmation industrielle et technologique sur dix ans afin d'inscrire les projets stratégiques dans la durée, à l'image des grandes puissances industrielles (Chine, Corée du Sud, Singapour).

Cette programmation devra s'appuyer sur une stratégie nationale de recherche et d'innovation et sur des feuilles de route technologiques pour chaque secteur stratégique, élaborées conjointement par les acteurs publics et privés de la recherche et de l'innovation, coordonnées au niveau du premier ministre.

Mesure 5

Lancer à la suite de France 2030 un nouveau programme d'investissements de long terme pour soutenir la programmation décennale de la recherche et de l'innovation. Concentrer les investissements sur les technologies stratégiques, avec une gouvernance agile, des procédures de gestion simplifiées et un partenariat renforcé avec les industriels.

Mesure 6

Doter le niveau européen d'outils stratégiques tournés vers les ruptures technologiques :

En renforçant le Conseil européen de l'innovation, notamment dans sa mission de soutien aux innovations de rupture.

En doublant le budget pour les projets risqués.

En harmonisant les cadres réglementaires entre les niveaux nationaux et européens.

Enjeu 3 : Structurer des écosystèmes de recherche territoriaux performants

Pour diffuser la recherche et l'innovation au cœur du tissu productif français

Mesure 7

Consolider des écosystèmes régionaux de recherche et d'innovation, en articulant les stratégies nationales, régionales et européennes au service des PME, des ETI et des filières industrielles. À l'appui notamment des contrats de plan État-Région (CPER) déclinant les orientations nationales.

Mesure 8

Simplifier l'accès des entreprises à la recherche, en évitant la multiplication d'outils, en rationalisant les dispositifs de transfert et en construisant une offre lisible, coordonnée et centrée sur leurs besoins.

Enjeu 4 : Réconcilier la jeunesse avec la science et l'industrie

Pour donner envie de comprendre, d'innover et de croire au progrès

Mesure 9

Promouvoir la science et l'industrie pour construire une vision partagée du progrès :

En intégrant l'histoire des sciences dans les parcours scolaires afin de mieux comprendre le rôle des découvertes dans les grandes transformations économiques, sociales et technologiques.

En démontrant comment se construit la connaissance scientifique : par l'expérimentation, la confrontation des hypothèses, le doute, la controverse et le dialogue entre disciplines.

En développant l'esprit critique pour mieux lutter contre la désinformation et les fake news, freins au progrès scientifique.

Mesure 10

Renforcer les compétences scientifiques et susciter davantage de vocations :

En relevant le niveau d'exigence des apprentissages et d'acquisition des savoirs fondamentaux, indispensable pour redresser les performances des élèves et leur faire acquérir les compétences dont l'économie aura besoin.

En offrant à tous un accès ambitieux aux sciences et aux technologies, afin de former les 100 000 ingénieurs, techniciens et 20 000 chercheurs supplémentaires nécessaires à la réindustrialisation.

En encourageant dès le collège les jeunes filles à s'orienter vers les filières scientifiques, notamment grâce au mentorat, avec l'objectif de former chaque année 50 000 femmes aux métiers scientifiques, techniques et de l'ingénierie.

Mesure 11

Former plus tôt à la recherche et renforcer les liens avec les entreprises :

En acculturant tous les étudiants à la recherche dès la licence, quel que soit leur cursus.

En développant les écoles universitaires de recherche (EUR) pour renforcer la recherche partenariale.

En rétablissant le dispositif "Jeune docteur", sous conditions, afin de faciliter le recrutement des docteurs par les entreprises et de soutenir l'innovation dans la start-up et les PME.

Mesure 12

Faire de la recherche et de l'industrie des horizons professionnels attractifs :

En développant les parcours hybrides entre laboratoires publics et entreprises.

En valorisant davantage, dans la carrière des chercheurs publics, leur contribution à l'innovation des entreprises.

En créant un observatoire des mobilités public-privé, chargé de suivre ces échanges, d'en mesurer les effets et de diffuser les meilleures pratiques.

Ce pacte s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de puissance et de souveraineté. Il vise à démontrer aux chercheurs que la Nation a besoin d'eux ; aux entreprises que la puissance publique offrira la stabilité nécessaire pour investir et préparer l'avenir ; aux jeunes que les sciences ouvrent des carrières utiles et désirables pour servir le bien commun ; aux territoires qu'ils peuvent devenir les lieux de reconquête industrielle et de souveraineté technologique.

Ce pacte constitue un contrat de confiance pour nous doter collectivement des moyens de ne pas subir, c'est-à-dire inventer, produire et décider par nous-mêmes. Les grandes transitions – écologiques, énergétiques, numériques – constituent autant d'opportunités pour la France et l'Europe.

Manifeste

**pour une politique de
recherche-innovation au
service de la réindustrialisation
et de la souveraineté**

Diagnostic et ambition

Une France qui décroche dans un monde qui accélère

L'interdépendance de la R&D et de la capacité industrielle d'un pays n'est plus à démontrer. Les stratégies de R&D et de positionnement des sites de production des entreprises sont intimement liées partout dans le monde. Pour l'État, soigner la R&D, c'est aussi prendre soin des industries.

Depuis vingt ans, notre pays plafonne, voire décroche, en matière de capacité industrielle, de R&D et d'innovation, mesurée notamment en termes de rapport au PIB et de classements internationaux. Là où nos principaux compétiteurs en ont fait des leviers assumés de puissance, la France reste bloquée autour de 2,2 % du PIB consacré à la R&D, loin encore de l'objectif de 3 %¹. Pendant ce temps, les États-Unis accélèrent, la Chine s'impose comme une puissance technologique de premier rang, l'Allemagne consolide ses positions et d'autres nations avancent plus vite que nous sur les technologies qui structurent l'industrie, la croissance et la souveraineté.

Ce décrochage se lit au niveau européen. Entre 2019 et 2023, l'Europe a produit 600 innovations de rupture alors que la Chine et les États-Unis en ont développé plus de 3 000 chacun². Le rapport Draghi souligne l'écart de productivité et d'innovation entre l'Europe et ses compétiteurs.

La recherche et l'innovation constituent de véritables armes économiques. Elles structurent les fondations de notre prospérité économique, de notre stabilité sociale et de notre souveraineté.

Ne pas maîtriser les technologies critiques, c'est accepter de dépendre des autres pour se nourrir, se soigner, se déplacer, fabriquer, se défendre, produire son énergie, transformer ses entreprises et piloter ses infrastructures. La dépendance numérique est devenue systémique avec le risque bien réel de paralysie brutale de pans entiers de l'économie européenne. Une nation qui renonce à articuler sans relâche recherche académique et capacité industrielle propre finit toujours par subir les choix des autres.

Entre 2019 et 2023, l'Europe a produit 600 innovations de rupture alors que la Chine et les États-Unis en ont développé plus de 3 000 chacun

La France dispose d'un héritage scientifique de haut niveau, de chercheurs reconnus mondialement, et de filières stratégiques puissantes. Mais notre décrochage traduit aussi un déficit de spécialisation et d'intensité, là où nos

compétiteurs concentrent leurs efforts sur des domaines stratégiques avec une masse critique suffisante. Nous faisons face à une double fragilité : celle d'une recherche publique dispersée qui accompagne encore difficilement les retombées économiques potentielles par davantage d'implication dans les phases de démonstration, par exemple, et celle d'un tissu industriel affaibli par des décennies de désindustrialisation³.

C'est là tout le paradoxe français, et plus largement européen : malgré l'excellence de notre potentiel, nous peinons à le convertir, notamment en innovations de rupture, si stratégiques pour cette réindustrialisation tant attendue. Nous peinons à faire grandir nos entreprises technologiques, à industrialiser nos territoires, à imposer nos standards et à tenir notre rang dans la compétition mondiale.

1. Alors que la Chine s'installe en tête des index d'innovation et que les États-Unis maintiennent une dynamique ambitieuse, la France ne consacre que 2,2 % de son PIB à la R&D depuis vingt ans, loin de l'objectif des 3 %. Elle décroche aussi par rapport à ses compétiteurs européens (3,4 % pour la Suède et la Belgique, 3,1 % pour l'Allemagne, 2,9 % pour le Royaume-Uni) comme internationaux (6 % pour Israël, 5,2 % pour la Corée du Sud, 3,6 % pour les États-Unis et 3,4 % pour le Japon). Ce retard traduit un décrochage plus général de notre appareil productif dans la compétition internationale.

2. MEDEF, 2026, « Cartes sur table 2026 – Ce que la France ne peut plus ignorer ».

3. Daniel Mirza, Étienne Vauchez, 24 juillet 2026, « 22,5 % des exportations mondiales de services : le chiffre que le débat sur le déclin européen oublie », *Les Échos*.

En connectant la science aux besoins concrets de l'industrie et de la société, les coopérations de R&D transforment les découvertes scientifiques en valeur productive.

Faire de la recherche partenariale et de l'innovation une priorité nationale au service de l'industrie, de l'emploi et de l'autonomie

La recherche partenariale désigne la recherche conduite en collaboration entre acteurs publics (universités, grandes écoles, organismes de recherche, laboratoires) et acteurs privés (entreprises, industriels, investisseurs). En connectant la science aux besoins concrets de l'industrie et de la société, les coopérations de R&D transforment les découvertes scientifiques et

technologiques en valeur productive. Une recherche partenariale de qualité suppose que les partenaires soient en bonne santé. Une politique performante en faveur de la recherche partenariale repose :

- d'une part sur une recherche fondamentale forte, en capacité de produire des ruptures et de se projeter sur des niveaux de maturité technologique intermédiaires (TRL⁴) ;
- et d'autre part, sur une industrie qui se déploie aisément grâce à un écosystème lisible et stable.

L'articulation de ces deux composantes politiques, grâce aux structures de transfert de technologie, permettra à la France de recouvrer son potentiel de croissance et de dégager des marges de manœuvre pour sortir de son enfermement financier.

Notre avenir se joue aussi à l'échelle européenne, cadre de batailles technologiques décisives, notamment dans le numérique et la protection des données. L'autonomie stratégique de l'Europe constitue une nécessité immédiate à laquelle la France doit contribuer en pesant sur les orientations européennes en matière de R&D, d'innovation et d'industrie.

4. L'échelle de maturité technologique (TRL - *Technology Readiness Level*) est un système de classification du niveau de maturité d'une technologie. Trois grandes catégories sont distinguées :

- TRL 1–3 (science fondamentale);
- TRL 4–6 (validation);
- TRL 7–9 (démonstration, industrialisation).

Nos propositions

Grâce à un pacte public-privé pour la recherche et l'innovation au service de la réindustrialisation et de la souveraineté fondé sur des engagements réciproques, nous proposons **quatre enjeux stratégiques, déclinés en douze mesures**, pour que la France renoue avec une prospérité nationale et un leadership international.

1. **Porter l'effort national de R&D à 4 % du PIB en 2037, articulé avec l'atteinte de 20 % du PIB issu de l'industrie et du numérique.⁵**
2. **Miser sur notre capacité d'autonomie stratégique.**
3. **Structurer des écosystèmes de recherche territoriaux performants.**
4. **Réconcilier la jeunesse avec la science et l'industrie.**

5. Respectivement 9,5 % et 5,5 % aujourd'hui.

Enjeu 1 : Porter l'effort national de R&D à 3 % du PIB en 2032 puis 4 % en 2037

Pour atteindre un objectif de 20 % du PIB pour l'industrie et le numérique

Il ne s'agit pas tant de dépenser davantage que d'investir dans la durée, avec une priorité claire donnée à la transformation de la recherche en innovation industrielle, c'est-à-dire en activité économique.

Depuis 1995, notre effort de R&D stagne alors que d'autres pays accélèrent. Définir une trajectoire consistant à porter enfin l'effort national de R&D à 3 % du PIB en 2032 et à 4 % en 2037 doit s'imposer comme un cap politique clair avec un partage de l'effort :

- 2,5 % portés par les entreprises. Cela signifie un quasi-doublement de l'effort actuel, soit un objectif exigeant, mais atteignable, à condition de créer un environnement de confiance stable et lisible. Il s'agit de mobiliser l'ensemble du tissu productif, avec des leviers différenciés selon les acteurs (PME, ETI, GE et start-up), leurs capacités de R&D et d'investissement ;
- 1,5 % par la recherche publique, qui constitue un effort considérable associé à des choix politiques forts sur les enjeux de recherche et d'innovation, en termes de thématiques et d'organisation.

À l'horizon 2032, l'objectif intermédiaire de 3 % du PIB suppose déjà un saut significatif : porter la dépense publique de R&D à 1 % du PIB, soit de l'ordre de 6 milliards d'euros supplémentaires, et la dépense privée de R&D à 2 % du PIB, soit autour de 17 milliards d'euros additionnels.

Cette dynamique ne pourra se déclencher que si les entreprises ont la certitude que toute la chaîne de l'innovation sera soutenue, depuis la recherche fondamentale jusqu'à la mise sur le marché, avec une attention particulière aux niveaux TRL intermédiaires et aux démonstrateurs. Il ne s'agit pas tant de dépenser davantage que d'investir dans la durée, avec une priorité claire donnée à la transformation de la recherche en innovation industrielle, c'est-à-dire en activité économique. L'Europe dépense beaucoup pour les TRL bas alors que ses compétiteurs américains et chinois misent sur les démonstrateurs où naît la valeur économique ⁶.

Pour renforcer notre capacité d'innovation et notre compétitivité et pour donner aux entreprises et aux acteurs publics la capacité d'investir davantage dans la R&D, nous préconisons **trois mesures** :

- **Mesure 1 – Renforcer l'investissement public dans la recherche.**
- **Mesure 2 – Donner un signal fort aux innovateurs privés.**
- **Mesure 3 – Accélérer le passage des découvertes au marché.**

5. Respectivement 9,5 % et 5,5 % aujourd'hui.

6. L'Europe consacre environ 45 % de ses financements de R&D aux phases amont (TRL 1 à 6), contre 35 % aux États-Unis et seulement 17 % en Chine. À l'inverse, les phases de démonstration et d'industrialisation (TRL 7 à 9) représentent environ 55 % des financements en Europe, contre 65 % aux États-Unis et 83 % en Chine.

Mesure 1 – Renforcer l’investissement public dans la recherche par l’adoption d’une nouvelle loi de programmation (2027-2032) accordant une importance particulière à la recherche partenariale, notamment en développant les creusets où se valident la reproductibilité, la performance industrielle et la viabilité économique des découvertes technologiques : écoles universitaires de recherche, laboratoires communs, programme de R&D de niveaux TRL élevés.

La France a besoin d’un engagement clair en faveur de sa recherche publique. C’est pourquoi nous préconisons une nouvelle loi de programmation de la recherche (LPR) pour 2027-2032, avec un objectif explicite : passer de 0,75 % à 1 % du PIB en dépenses de R&D publique (hors CIR), soit un effort de l’ordre 5 à 6 milliards d’euros supplémentaires, et en cohérence avec la cible globale de 3 % du PIB investis dans la R&D.

La Loi de programmation de la recherche donne de la visibilité aux acteurs, sécurise les trajectoires budgétaires et organise le financement durable des laboratoires, des établissements et des infrastructures de la recherche. La LPR 2027-2032 consolidera la stratégie et le financement de l’ensemble des dispositifs de R&D soutenus tout ou partie par l’État. La recherche partenariale doit y être davantage intégrée en tant que composante stratégique de l’effort national de recherche et d’innovation. C’est là que s’exprimera le pacte public-privé pour la recherche et l’innovation au service de la réindustrialisation et de la souveraineté. Cette LPR 2027-2032 répondra aux souhaits des chercheurs et des entreprises d’instaurer des principes de continuité, de simplicité et de confiance.

Porter l’effort public de 0,7 % à 1 % du PIB en dépenses de R&D publique (hors CIR).

Nous proposons également de considérer davantage l’impact socio-économique dans l’évaluation de la recherche publique, afin de garantir la bonne efficacité de l’argent investi. Les contrats d’objectifs, de moyens et de performance (COMP) établis avec les institutions en charge de la recherche publique pourraient comporter des critères permettant d’apprécier la contribution des travaux de recherche aux grands enjeux économiques, industriels, sociaux, environnementaux ou territoriaux. Inspirée des pratiques déjà mobilisées dans les programmes européens, cette approche permettrait d’encourager les établissements et laboratoires à mieux expliciter les trajectoires possibles de valorisation de leurs résultats, tout en renforçant l’incitation au transfert vers les entreprises, les politiques publiques et la société civile.

Cette loi de programmation devra en particulier soutenir et amplifier les instruments de recherche partenariale qui ont fait leurs preuves. Les laboratoires communs en constituent le modèle le plus abouti, comme le souligne le rapport Caine-

Drach-Temam⁷. Ils sont à la fois un instrument et un concept d’organisation : ils installent dans la durée une véritable communauté de travail entre chercheurs et industriels.

Cette LPR devra également accorder une importance particulière au financement de programmes de recherche avec des niveaux de TRL élevés (de 4 à 7), où se valident, grâce aux démonstrateurs, la reproductibilité, la performance industrielle et la viabilité économique des technologies, et où se crée une part déterminante de leur valeur.

7. Patrice Caine et Nathalie Drach-Temam, « Amplifier la recherche partenariale public-privé », rapport remis aux ministres chargés de l’Enseignement supérieur et de la Recherche et de l’Industrie, 1^{er} juillet 2025. Le rapport préconise notamment une accélération du déploiement des laboratoires communs, financés à parts égales par des fonds publics et privés, comme modèle « souple et efficace » permettant d’installer des collaborations sur le temps long.

Mesure 2 – Envoyer un signal fort aux innovateurs privés par la stabilisation du CIR, qui aide à maintenir les centres de R&D en France et favorise l'industrialisation sur le sol français des innovations.

Le deuxième pilier de la trajectoire vers un ratio de 4 % de R&D sur PIB à l'horizon 2037 repose sur l'investissement privé.

Nous recommandons de stabiliser le crédit d'impôt recherche sur l'ensemble de la législature et d'en maintenir les grands équilibres. Les rabotages répétés du CIR impactent l'investissement en R&D de toutes les entreprises, petites comme grandes, et érodent davantage le PIB national, plus qu'elles ne rééquilibrent les finances publiques de la France. Les incertitudes chroniques sur le CIR s'inscrivent dans la variabilité des règles fiscales (taxes et impôts) avec des conséquences défavorables sur l'appareil productif et le déploiement industriel.

Le CIR⁸ constitue l'un des principaux instruments d'incitation à la R&D privée, avec de l'ordre de 5,7 Md€ de recettes fiscales non perçues (créance imputée sur l'IS), et 1,8 Md€ de décaissements effectifs par le Trésor. Il représente 60 % des aides publiques à la R&D et il joue un rôle central dans les arbitrages des entreprises, tant pour les projets de long terme, risqués ou à rentabilité différée, que pour des projets plus petits, permettant aux entreprises de s'adapter en continu à leur environnement concurrentiel.

Atout de compétitivité dans un contexte international très concurrentiel, le CIR favorise :

→ Le maintien en France des centres de recherche des entreprises⁹, en compensant en partie le montant élevé des charges qui pèsent sur les emplois hautement qualifiés. Il permet ainsi d'atteindre un des principaux objectifs du législateur, à savoir augmenter le nombre d'emplois scientifiques dans les entreprises¹⁰.

La stabilité du CIR est indispensable pour permettre aux entreprises de planifier, d'embaucher, de nouer des partenariats et de prendre des risques.

→ Les investissements productifs sur le sol français pour les secteurs dont l'articulation avec la R&D est sensible. Facteur d'attractivité et levier pour attirer les investissements étrangers, le CIR permet également le développement du tissu industriel local. Tous les centres de recherche des grandes entreprises sont adossés à un tissu productif et industriel réparti sur tout le territoire national, et 80 % des bénéficiaires du CIR industrialisent en France des innovations issues des résultats de leur R&D¹¹.

→ Les interactions avec la recherche publique et ses différentes structures.

Par conséquent, la stabilité du CIR est indispensable pour permettre aux entreprises de planifier, d'embaucher, de nouer des partenariats et de prendre des risques¹². Cette stabilité constitue une composante majeure du pacte public-privé pour la recherche partenariale que nous appelons de nos vœux.

8. Le montant du CIR est constitutif de la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE), qui représente 1,4 % du PIB, et non de celle des administrations (DIRDA), qui représente 0,7 % du PIB.

9. Localisation de la R&D des entreprises – quels facteurs de décision ?, DGE, juillet 2026.

10. Le CIR diminue de 27 % le coût des chercheurs, qui, sans cela, serait l'un des plus onéreux au monde, juste derrière les États-Unis. Voir ANRT, « Comparaison internationale sur le cours du chercheur comptabilisé par les entreprises bénéficiaires du CIR en 2024 », mars 2026.

11. Cour des Comptes, 2026.

12. Dans une étude conduite pour le MEDEF en avril-mai 2024, le cabinet Roland Berger a démontré que chaque modification du CIR entraîne des pertes mesurables en R&D : les propositions de révision alors en discussion auraient conduit, à moyen terme, à la suppression ou délocalisation de 18 000 emplois par an et à une réduction de l'effort annuel de R&D de près de 2 milliards d'euros. Voir MEDEF, « Pour un maintien en l'état du crédit impôt recherche, pilier de l'écosystème de la R&I », juin 2024.

Mesure 3 – Accélérer le passage des découvertes au marché

Rattraper le retard français nécessite de financer le passage de la R&D au marché, et ainsi de ne plus laisser les innovations françaises s'éteindre au moment critique où elles devraient changer d'échelle. Pour cela, deux leviers sont possibles.

Orienter 10 % de la commande publique vers l'innovation.

Le premier levier est d'orienter 10 % de la commande publique vers l'innovation, grâce à une meilleure prise en compte de l'innovation dans le cahier des charges des acheteurs publics¹³. Les grands donneurs d'ordre publics

doivent être capables de jouer un rôle d'entraînement en créant des débouchés pour les solutions innovantes. Nos compétiteurs internationaux le pratiquent largement, et ce, quelle que soit leur tendance politique : qu'elle soit libérale comme aux États-Unis ou interventionniste comme en Chine. Dans de nombreux domaines, notamment dans la santé, l'énergie, le numérique, les mobilités ou encore la sécurité et la défense, l'achat public constitue un outil de politique industrielle pour faire émerger des filières, soutenir les premiers clients et éviter que des innovations stratégiques conçues en France ne trouvent leurs débouchés ailleurs.

Nous proposons donc de faire de l'achat public un véritable levier de diffusion de l'innovation. Pour ce faire, nous suggérons de fixer des objectifs clairs d'achats innovants sur les marchés significatifs, par exemple 20 % pour les appels d'offres au-delà d'un million d'euros, en facilitant l'accès des PME et des start-up à la commande publique selon un principe similaire au *Buy European Act*.

De plus, nous proposons de relever le seuil des achats innovants, en particulier pour les solutions françaises et européennes, sans mise en concurrence, et de sécuriser davantage les acheteurs publics pour qu'ils puissent prendre des décisions ambitieuses sans craindre en permanence le risque juridique et pénal, par exemple en réduisant le délai de prescription pour délit de favoritisme, comme c'est le cas au Royaume-Uni. L'achat public ne doit plus seulement chercher le prix le plus bas à court terme ; il doit davantage contribuer à faire émerger localement les solutions, les entreprises et les filières dont la France et l'Europe auront besoin demain.

Mobiliser l'épargne longue des Français vers le financement de l'innovation.

Le second levier est de mobiliser l'épargne longue des Français vers le financement de l'innovation. La France et l'Europe disposent d'un volume considérable d'épargne, mais celle-ci est insuffisamment orientée vers la croissance¹⁴. Elle finance même en partie l'innovation d'autres compétiteurs, notamment celle des États-Unis. Pour corriger cette situation, plusieurs pistes méritent d'être explorées et combinées : inciter les ménages à une épargne financière allouée en actions, flécher une partie de l'assurance-vie vers des fonds investis dans l'innovation, et introduire un principe de capitalisation en complément du système de retraite par répartition, inspiré du modèle suédois, par exemple. Cette logique d'adhésion volontaire, adossée à des labels crédibles et à des véhicules d'investissement lisibles, devrait permettre à chacun d'orienter son épargne en faveur de fonds dont le fléchage vers l'innovation et l'économie productive est garanti.

13. Appréciation de la capacité de la solution proposée à apporter des améliorations nouvelles et démontrables en matière de performance, de qualité de service, de développement durable ou d'efficacité économique par rapport aux solutions couramment disponibles sur le marché.

14. Les comparaisons internationales montrent que l'épargne des ménages européens est majoritairement investie dans des placements liquides, garantis et peu risqués : 34 % de leurs actifs financiers sont détenus sous forme de numéraire et de dépôts bancaires, contre seulement 14 % aux États-Unis. À l'inverse, le volume du capital-risque est dix fois plus élevé aux États-Unis qu'en Europe, illustrant une orientation plus marquée vers les investissements à risque. Rexecode, mai 2026, « Repenser l'allocation de l'épargne des ménages en France et en Europe ».

Enjeu 2 : Miser sur notre capacité d'autonomie stratégique

Pour gagner en leadership technologique et ainsi stimuler une reconquête industrielle

La recherche et l'innovation sont des instruments de prospérité et de puissance. Les grandes nations technologiques, quels que soient leurs modèles politique et économique, les intègrent au cœur de leur stratégie nationale mêlant souveraineté, industrie, sécurité économique et influence internationale.

Pour faire de la recherche et de l'innovation les moteurs d'une reconquête industrielle et technologique de la France, nous préconisons **trois mesures** :

- **Mesure 4 – Opter pour une programmation industrielle et technologique sur dix ans.**
- **Mesure 5 – Lancer à la suite de France 2030 un nouveau programme d'investissements de long terme.**
- **Mesure 6 – Doter le niveau européen d'outils stratégiques tournés vers les ruptures technologiques.**

Mesure 4 – Opter pour une programmation industrielle et technologique sur dix ans

Nous appelons la France à se doter d'une stratégie de recherche et d'innovation lisible et assumée au plus haut niveau de l'État. Elle devra faire la part belle à la recherche partenariale, sur le modèle de la *Revue nationale stratégique* (RNS) élaborée pour la défense et la sécurité.

Cela consiste :

- à fixer les priorités à dix ans, organiser les rôles, articuler les échelons territoriaux, national et européen, et donner de la cohérence à l'ensemble des dispositifs de soutien ;
- à la décliner, conjointement avec les entreprises, les institutions d'enseignement supérieur et de recherche, les filières et les académies, en feuilles de route technologiques et industrielles par grands secteurs stratégiques, en articulant recherche, innovation, financement, compétences, infrastructures, commande publique et industrialisation.

Cette programmation s'inscrit pleinement dans le projet de société pour la Nation que devra porter le futur gouvernement. Elle constituera en outre un facteur d'attractivité pour les étudiants, les chercheurs et les entreprises en fixant des horizons clairs, désirables, voire en suscitant des vocations.

Pour piloter les trajectoires fixées dans la durée et assurer les effets d'entraînement attendus, l'État mettra en place une gouvernance mixte, associant les acteurs de la recherche, les organisations professionnelles de filières, les investisseurs et les territoires. Associer les entreprises à la définition des priorités est indispensable : elles connaissent les besoins réels des marchés et les dépendances critiques. Cette gouvernance mixte nourrira le pacte pour la recherche et l'innovation fondé sur des engagements réciproques, partagé par le gouvernement et les entreprises. Il permettra de s'accorder sur une plus grande rationalité des objectifs et des moyens.

Associer les entreprises à la définition des priorités est indispensable : elles connaissent les besoins réels des marchés et les dépendances critiques.

Si les entreprises ne peuvent être juges et parties dans l'allocation des aides publiques dont elles sont elles-mêmes bénéficiaires, une instance de concertation doit conjuguer les deux fonctions : i) la conversation stratégique entre l'État et les industriels d'un côté, ii) l'instruction et la décision d'allocations de l'autre. Nous proposons donc de créer un Conseil scientifique et technologique de haut niveau auprès du Premier ministre¹⁵. Il aurait pour rôle d'éclairer les arbitrages stratégiques de l'État sur la base des propositions des acteurs en charge d'élaborer les stratégies sectorielles ou disciplinaires, et en intégrant les avis des acteurs académiques et privés.

¹⁵. Des conseils scientifiques et technologiques placés auprès des chefs de gouvernements ont récemment été créés ou réactivés dans plusieurs pays, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, au Japon et en Corée du Sud.

Mesure 5 – Lancer à la suite de France 2030 un nouveau programme d'investissements de long terme

La France a besoin d'un nouveau cadre stratégique pour ses investissements d'avenir. Après France 2030, nous proposons un nouveau programme d'investissements de long terme, véritable support à la programmation décennale présentée plus haut¹⁶.

Le futur programme devra fonctionner comme un véritable levier d'investissement stratégique organisé autour de priorités claires, d'une gouvernance agile face aux ruptures technologiques, et d'un dialogue structuré avec les industriels. Il privilégiera des investissements de long terme adaptés aux projets industriels, et facilitera la simplification administrative (conditions et délais de sélection et de financement). Il portera une stratégie industrielle fondée sur la réduction des dépendances critiques et sur les marchés d'avenir où la France a les moyens d'accéder à un leadership technologique. Nous recommandons d'être très attentif aux technologies-socle pour l'autonomie de la France, notamment l'énergie et le numérique. Les autres secteurs en sont directement dépendants, notamment avec l'électrification majeure des usages et la numérisation de toutes les activités. De même, la problématique transversale de la transition écologique est à prendre en considération dans la déclinaison de ce programme.

L'investissement public doit être conçu pour accélérer l'investissement privé et créer un effet de levier pour réenclencher une dynamique de montée en puissance de la R&D privée dans les secteurs stratégiques. Grâce à France 2030, chaque euro d'aide publique a donné lieu à 1,30 € de financement privé¹⁷. Avec 8 milliards d'euros par an consacrés, l'objectif est de créer un effet d'entraînement d'un facteur 2. Dans les technologies stratégiques préalablement identifiées, l'enjeu est de densifier l'effort de recherche en concentrant des moyens significatifs sur quelques domaines déterminants et d'assurer leur montée en maturité.

L'investissement public doit être conçu pour accélérer l'investissement privé et créer un effet de levier pour réenclencher une dynamique de montée en puissance de la R&D privée dans les secteurs stratégiques.

Mesure 6 – Doter le niveau européen d'outils stratégiques tournés vers les ruptures technologiques

Aucun pays européen ne pourra rivaliser seul avec les capacités d'investissement, d'expérimentation et de projection technologique des États-Unis ou de la Chine. C'est en particulier le cas dans le domaine du numérique. L'autonomie stratégique française ne peut donc se construire en dehors de l'Europe.

Nous souhaitons une agence européenne agile, ambitieuse et concentrée sur quelques défis technologiques majeurs, sur le modèle des grandes agences américaines tournées vers l'innovation de rupture. Une telle agence permettrait de financer des projets à haut risque et à fort impact, de connecter recherche, industrie et usages stratégiques, et de donner à l'Europe les moyens de faire émerger ses propres champions technologiques. Elle offrirait aussi un cadre lisible pour articuler financements nationaux, financements européens et coopérations industrielles transfrontalières.

L'European Innovation Council (EIC) a démontré sa capacité à identifier et financer des innovations de rupture à fort potentiel. Toutefois, la fragmentation du marché européen freine le passage à l'échelle des innovations. Nous recommandons de renforcer l'EIC dans sa mission de soutien aux innovations de rupture, en doublant le budget affecté aux projets risqués, et qui s'accompagnera également de la levée de certains obstacles, tels que l'harmonisation réglementaire, une normalisation accélérée, la reconnaissance mutuelle des certifications, autant de sujets qui devront être traités dans le projet d'*Innovation Act* de la Commission européenne¹⁸.

Dans cette logique, il faut bâtir une stratégie française d'influence à Bruxelles et organiser la complémentarité des instruments, des politiques et des acteurs en fonction de nos intérêts. Il convient de veiller à la cohérence des programmes français de recherche et d'innovation avec ceux mis en place à l'échelle européenne (FP10, PIIEC, S3). Ces programmes doivent devenir des instruments centraux de politique industrielle et technologique européenne. Ils doivent permettre à l'Europe de mutualiser les risques, d'accélérer les investissements et de structurer des chaînes de valeurs communes sur les technologies stratégiques. La France doit être l'un des pays moteurs de cette ambition.

16. *Le Monde*, 31 juillet 2026, « Restrictions budgétaires : le plan d'investissement France 2030 va être étalé sur deux à trois ans de plus ».

17. Comité de surveillance des investissements d'avenir, avril 2026, « France 2030 : un déploiement massif et rapide à pérenniser, un impact à renforcer ».

18. ANRT, janvier 2026, « The 10th framework programme for research and innovation. Analysis of the EC'S proposal and reaction from the ANRT-ERA working group ».

Enjeu 3 : Structurer des écosystèmes de recherche territoriaux performants

Diffuser la recherche pour l'innovation au cœur du tissu productif français

Les politiques nationales et territoriales de recherche, d'innovation et d'industrialisation doivent faire système et avancer ensemble. C'est à cette condition que la recherche atteint le cœur du tissu productif, et en particulier les PME et ETI.

Présentes sur tout le territoire, ces entreprises irriguent les bassins d'emploi, portent des savoir-faire industriels, structurent des chaînes de sous-traitance et de co-traitance, et assurent une part essentielle de la résilience productive du pays. Une part non négligeable de ces entreprises conduisent des travaux de recherche à des fins d'innovation, en s'appuyant sur les acteurs de recherche en proximité (géographique ou métier).

Pour leur garantir un accès simplifié à la recherche, aux compétences et aux infrastructures, nous préconisons **deux mesures** :

- **Mesure 7 – Consolider des écosystèmes régionaux de recherche et d'innovation.**
- **Mesure 8 – Simplifier l'accès des entreprises à la recherche.**

Mesure 7 - Consolider des écosystèmes régionaux de recherche et d'innovation

Nous préconisons d'adopter une politique de spécialisation territoriale à l'échelle nationale et européenne. Cette politique doit s'inscrire explicitement dans la stratégie nationale de recherche et d'innovation que nous appelons de nos vœux. Il s'agit d'adopter une logique matricielle : les grandes priorités nationales se déclinent dans les territoires selon leurs atouts, et les dynamiques territoriales les plus performantes nourrissent

en retour l'ambition nationale. C'est cette double circulation, du national vers le local et du local vers le national, qui permet d'optimiser l'allocation des moyens publics et d'éviter à la fois le saupoudrage et la concentration excessive.

Les Régions doivent être impliquées dans cette politique, car elles sont les mieux placées pour connaître les besoins économiques du territoire, identifier les priorités de spécialisation, et fédérer les acteurs locaux autour d'une stratégie commune de recherche, d'innovation et de développement économique. Cela suppose qu'elles disposent au préalable d'une cartographie des spécialisations héritées (savoir-faire industriels, pôles académiques, filières structurées), pour fonder leurs choix stratégiques et d'investissement sur des réalités documentées. Les présidents de Région devront également être pleinement associés aux travaux du Conseil scientifique et technologique que nous recommandons de créer (cf. enjeu 2).

L'État veillera à l'établissement de stratégies territoriales cohérentes dans le cadre des prochains contrats de plan État-Région (CPER) 2028-2034. Chaque CPER déclinera sur son territoire les orientations pertinentes de la stratégie nationale de recherche et d'innovation, du programme d'investissement qui succédera à France 2030, et des programmes européens FP10 et FEDER.

Une politique de spécialisation territoriale invite à repenser la place des institutions de recherche françaises dans la dynamique économique locale.

L'adoption d'une politique de spécialisation territoriale invite à repenser la place des institutions de recherche françaises dans la dynamique économique locale. Les pôles universitaires d'innovation (PUI) ont précisément vocation à jouer ce rôle de structuration des écosystèmes territoriaux autour des universités, des organismes de recherche et des acteurs socioéconomiques¹⁹. Une des conditions de succès repose sur la place réelle faite aux entreprises dans leur gouvernance. Elles doivent notamment être représentées dans les conseils d'orientation scientifiques des universités et organismes de recherche.

Mesure 8 - Simplifier l'accès des entreprises à la recherche

Le système français souffre d'un empilement de dispositifs, de structures et de niveaux de coordination qui rendent l'ensemble difficilement lisible pour les entreprises, notamment les plus petites. Les PUI, pôles de compétitivité, plateformes, centres techniques, structures de valorisation, sociétés de recherche sous contrat, opérateurs nationaux et dispositifs régionaux : tous ces acteurs ont leur légitimité, mais leur coexistence ne garantit pas une bonne coordination entre eux. Un travail sérieux de rationalisation s'impose donc pour rendre ce système plus efficace et plus lisible. Nous formulons trois recommandations à cet égard.

La première est de conduire une évaluation méthodique de l'ensemble des mécanismes de transfert, en distinguant ce qui relève de fonctions différentes et complémentaires : la proximité sectorielle ; la proximité géographique ; le partenariat académique approfondi ; et l'animation de communautés d'innovation. Ces fonctions ne sont pas interchangeables, les rationaliser suppose d'abord de les nommer clairement, avant de juger de leur complémentarité ou de leurs redondances.

Toute évolution de l'architecture de soutien à la recherche partenariale doit répondre à une règle simple : ne pas créer un outil supplémentaire sans avoir d'abord démontré clairement la défaillance qu'il vient corriger ou le nouveau service qu'il propose pour les entreprises.

La deuxième est d'inverser la charge de la preuve. Toute évolution de l'architecture de soutien à la recherche partenariale doit répondre à une règle simple : ne pas créer un outil supplémentaire sans avoir d'abord démontré clairement la défaillance qu'il vient corriger ou le nouveau service qu'il propose pour les entreprises. Ce ne doit plus être aux acteurs de démontrer pourquoi il ne faut pas créer un nouvel instrument, mais à ceux qui proposent une nouvelle organisation de prouver en quoi elle répond à une défaillance réelle.

Notre troisième recommandation est de partir des besoins des entreprises. Elles attendent un appui scientifique adapté à leur rythme et à leurs méthodes de travail. Elles souhaitent s'assurer de la pertinence de leurs projets, en identifier les grandes étapes, établir un pré-ROI, lister les compétences nécessaires, repérer un partenaire, accéder à des compétences et à des moyens technologiques, trouver un financement, ou lever un verrou technologique.

19. AEF, 26 juillet 2026, « Valorisation de la recherche : "La question est de savoir si nous disposons d'un écosystème bien structuré" (J-L. Moullet, DGRI) ».

Enjeu 4 : Réconcilier la jeunesse avec la science et l'industrie

Pour donner envie de comprendre, d'innover et de croire au progrès

Les transitions technologiques, énergétiques et numériques exigent chaque année la formation de 100 000 ingénieurs et techniciens²⁰ et de 20 000 chercheurs. Elles imposent aussi d'intégrer l'IA dans chaque cursus de formation du collège au supérieur et de former à ses usages les professionnels déjà en emploi.

Les transitions technologiques, énergétiques et numériques exigent chaque année la formation de 100 000 ingénieurs et techniciens et de 20 000 chercheurs.

Dans ce contexte, une attention particulière doit porter sur la formation annuelle de 50 000 femmes aux métiers scientifiques, techniques et d'ingénierie. La France ne peut pas prétendre reconquérir son leadership technologique en se privant de la moitié de ses talents. Cela suppose notamment de généraliser l'initiative CodeF du MEDEF²¹, en créant un réseau d'ambassadrices STEM dans les collèges et les lycées pour lutter contre les stéréotypes et susciter des vocations, et de doubler la part des étudiantes orientées vers les classes préparatoires scientifiques.

Pourtant, le rapport des jeunes à la science se fragilise. Recul des fondamentaux, désaffection pour les filières scientifiques, méconnaissance des débouchés, stéréotypes persistants : tout concourt à éloigner une partie de la jeunesse des disciplines dont dépend notre avenir collectif. L'édition 2025 du baromètre progrès MEDEF – ODOXA²² met en lumière

un constat central : la France dispose d'un vivier important de jeunes intéressés par les sciences et les mathématiques, conscients de leur utilité et des opportunités professionnelles qu'elles offrent. Pourtant, cet intérêt se heurte à des fragilités : un manque de confiance en soi face au niveau attendu, un décrochage progressif au cours de la scolarité, et des inégalités sociales et de genre qui continuent de peser lourdement sur les trajectoires²³.

Il nous revient collectivement de susciter des vocations vers les métiers de la science et de la technologie. Cela suppose de restaurer un haut niveau d'ambition pédagogique et de mieux relier les formations scientifiques aux réalités économiques et industrielles. Une nation scientifique se construit dès l'école, se consolide dans l'enseignement supérieur, et se déploie dans la capacité à offrir à ses jeunes des carrières exigeantes, reconnues et ouvertes sur le monde économique.

Comprendre la science, c'est être capable de participer au débat démocratique sur les choix technologiques associés aux actuelles grandes transitions, notamment climatiques et sociétales. Pour redonner à la science une place centrale dans notre société et pour permettre à notre pays de disposer des talents nécessaires pour construire son avenir, nous préconisons quatre mesures :

- **Mesure 9 – Promouvoir la science et l'industrie pour construire une vision partagée du progrès.**
- **Mesure 10 – Renforcer les compétences scientifiques et susciter davantage de vocations.**
- **Mesure 11 – Former plus tôt à la recherche et renforcer les liens avec les entreprises.**
- **Mesure 12 – Faire de la recherche et de l'industrie des horizons professionnels attractifs.**

20. Institut Montaigne, mai 2025, « Métiers de l'ingénieur : démultiplier nos ambitions », <https://www.institutmontaigne.org/publications/metiers-de-ingenieur-demultiplier-nos-ambitions>.

21. MEDEF, « Inspirez les filles aujourd'hui, pour transformer les métiers demain ! », <https://code-f.org/>.

22. MEDEF – ODOXA, 08/01/2026, « 7e édition du baromètre Progrès », <https://www.medef.com/actualites/7e-edition-du-barometre-progres>.

23. OCDE, 2026, « Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) », <https://www.oecd.org/fr/about/programmes/pisa.html>.

Mesure 9 – Promouvoir la science et l’industrie pour construire une vision partagée du progrès

La science doit constituer une méthode de compréhension du monde, une ressource pour l’émancipation et une promesse d’action sur le réel. Elle doit être présentée pour ce qu’elle est concrètement : un moyen de relever les défis de son époque. Pour les jeunes générations, sensibles au sens des activités professionnelles, la science et l’industrie sont des lieux d’engagement autant que de carrière.

Nous proposons de réintégrer dans les parcours éducatifs un véritable récit de l’histoire des sciences, pour montrer comment les découvertes se construisent, comment elles transforment les sociétés, comment elles naissent du doute, de l’expérimentation, de l’erreur, de la controverse et du dialogue entre disciplines. La science apparaît alors en tant que dynamique collective et humaine, exigeante et passionnante.

Mesure 10 – Renforcer les compétences scientifiques et susciter davantage de vocations

La réconciliation avec la science passe d’abord par une exigence renforcée sur les apprentissages fondamentaux. Les faibles performances depuis une vingtaine d’années des élèves, en France, aux tests Pisa et TIMSS soulignent l’urgence de cette priorité²⁴. Cette politique éducative sera efficace si les moyens sont orientés là où les besoins sont les plus forts, au moment où les inégalités se forment. La priorité doit donc porter sur les apprentissages fondamentaux du primaire jusqu’au collège : mathématiques, raisonnement logique, compréhension de l’écrit, expression, méthode expérimentale et capacité à argumenter. C’est à cet âge que se construit ou se défait la confiance des élèves dans leur capacité à comprendre les sciences. Afin d’orienter davantage les collégiens et les lycéens vers les parcours scientifiques, il faut développer le mentorat, multiplier les rencontres inspirantes et organiser des journées de découverte des métiers scientifiques, techniques et industriels.

La réconciliation avec la science passe d’abord par une exigence renforcée sur les apprentissages fondamentaux.

Il ne s’agit pas seulement d’élever le niveau, mais de mieux enseigner. Cela suppose de développer des pédagogies qui rendent la science concrète, expérimentale et stimulante, en s’inspirant des approches qui ont fait leurs preuves ailleurs, comme les méthodes singapouriennes en mathématiques. De plus, former à la science, ce n’est pas seulement transmettre des réponses : c’est apprendre à poser des questions, tester des hypothèses, distinguer un fait d’une opinion, comprendre qu’un savoir se construit et peut être discuté selon des règles rigoureuses. L’apprentissage de la controverse y a aussi sa place : non comme relativisme, mais comme initiation à la méthode scientifique et au débat argumenté. Ces compétences sont indispensables dans un monde saturé d’informations et de tentatives de manipulation.

Enfin, il est indispensable d’assurer aux étudiants la maîtrise de l’IA, notamment agentique, en tant qu’outil collaboratif dont ils auront besoin dans l’exercice de leurs futurs métiers. Cela implique de revisiter les outils et méthodes pédagogiques, notamment au niveau master.

Mesure 11 – Former au plus tôt à la recherche et renforcer les liens avec les entreprises

Pour assurer une dynamique d’industrialisation et d’innovation à la hauteur des enjeux, la France doit former davantage de chercheurs et d’ingénieurs de haut niveau, c’est-à-dire des profils capables d’articuler science, technologie et production. Nous recommandons d’acculturer dès le niveau licence les étudiants à la recherche, quel que soit leur cursus.

Pour développer cette culture de la recherche, les « écoles universitaires de recherche » (EUR) constituent un instrument particulièrement

24. En mathématiques, seuls 3 % des élèves français de CM1 et de 4^{ème} atteignent un niveau avancé, un score inférieur à la moyenne internationale selon le classement TIMSS 2023.

MEDEF, 2026, « Cartes sur table 2026 – Ce que la France ne peut plus ignorer ».

intéressant qui mériterait d'être généralisé. Elles rapprochent formation et recherche, structurent des parcours d'excellence et créent une véritable propédeutique à la formation doctorale. Elles multiplient les occasions pour les étudiants de se projeter dans des trajectoires ambitieuses : projets de recherche, stages en laboratoire, coopérations avec des entreprises technologiques, mentorat scientifique, passerelles vers le doctorat et valorisation des parcours hybrides.

Réintégrer, en l'ajustant, le dispositif jeune docteur supprimé en 2025.

d'embauche en CDI d'un docteur, en plafonnant l'aide à 80 % du salaire chargé, et en réservant cette mesure, pour une entreprise, aux trois premières embauches de docteurs²⁵.

Mesure 12 – Faire de la recherche et de l'industrie des horizons professionnels attractifs

Rendre ces horizons désirables suppose d'abord de les rendre visibles. Il faut décloisonner les parcours, valoriser les trajectoires hybrides entre laboratoire, entreprise, industrie et administration, et construire un véritable marché commun des compétences de la R&D. Un chercheur devrait pouvoir partager sa carrière entre laboratoire public et entreprise, dans un cadre souple, sécurisé et valorisé. Cela passe notamment par une meilleure reconnaissance des activités de valorisation : un brevet doit valoir publication, et les chercheurs hybrides doivent pouvoir accéder aux chaires de professeur junior.

Valoriser les trajectoires hybrides entre laboratoire, entreprise, industrie et administration, et construire un véritable marché commun des compétences de la R&D.

Ces trajectoires hybrides doivent aussi permettre de renforcer le développement de l'interdisciplinarité, c'est-à-dire le croisement des approches et des méthodologies, dans les différentes formes de recherche, qu'elle soit académique, partenariale ou privée. Cela passe par une meilleure formation des responsables de recherche aux enjeux de l'interdisciplinarité. Cela constitue une exigence clé pour mieux appréhender des problèmes complexes et pour favoriser l'émergence de solutions plus innovantes et mieux ancrées dans la société.

Favoriser cette mobilité n'est pas seulement une question d'équité des parcours : c'est une condition de performance du système d'innovation. La mobilité entre recherche publique et secteur privé accélère l'exploitation des résultats scientifiques, renforce l'industrialisation des innovations et fait émerger davantage de partenariats de long terme. Un observatoire des échanges public-privé permettrait de suivre ces mobilités, d'en évaluer les effets et de diffuser les meilleures pratiques internationales.

25. Drach-Temam, N., Cain, P., juillet 2025, « Amplifier la recherche partenariale public-privé », https://www.anrt.asso.fr/sites/default/files/2025-07/Rapport_mission_flash_PCaine_NDrach-Temam_mai2025.pdf.

Ces propositions ne relèvent pas d'une politique sectorielle qui se limiterait au champ de l'enseignement supérieur et de la recherche.

S'emparer de ces mesures, c'est envoyer un signal fort : celui d'un projet qui refuse le décrochage, qui refuse la dépendance et qui fait le pari de l'intelligence, du travail et du progrès. La France peut redevenir l'une des grandes nations de la recherche et de l'innovation, à condition d'en faire une priorité au plus haut niveau de l'État.

Porter l'effort de R&D à 4 % du PIB à l'horizon 2037, reconquérir notre souveraineté technologique, diffuser l'innovation dans toutes les PME et les ETI, et réconcilier la jeunesse avec la science et l'industrie, c'est défendre une vision ambitieuse et offensive pour l'avenir : celle d'une France qui produit, qui innove, qui forme et qui prépare l'avenir.

Au fond, le choix est simple : subir les technologies des autres, ou retrouver la capacité d'inventer, de produire et de décider par nous-mêmes et suivre ainsi une trajectoire de progrès pour la nation.

L'état des lieux, les assises de la recherche partenariale

Nous sommes convaincus que la recherche et l'innovation constituent des clés incontournables pour l'avenir de notre pays, notamment la capacité de transfert des connaissances entre les secteurs académiques et privés. Un des leviers de ces transferts repose sur une recherche partenariale importante et efficiente.

Les Assises de la recherche partenariale ont été organisées le 2 décembre 2025 par l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT), en partenariat avec le MEDEF, et avec l'appui, d'un large collectif de partenaires – France Industrie, AFCRT, Instituts Carnot, l'Association des sociétés de recherche sous contrat (ASRC), CETIM, Comité Richelieu, réseau des CTI – et le support d'AEF et de SELDON conseil. Elles ont permis : de partager un diagnostic lucide sur les atouts et les faiblesses de la recherche partenariale aujourd'hui ; d'identifier, par la comparaison internationale, les freins à une

recherche partenariale plus performante, et donc, réciproquement, les solutions à développer ; et de produire un ensemble de recommandations.

Ce manifeste constitue l'étendard du collectif qui s'est mobilisé le 2 décembre et du Club grands acteurs de l'ANRT. Il vise à rallier une large communauté, engagée autour de la recherche partenariale, au service du progrès et du bien commun. Il vise à servir de base à la constitution de cette nouvelle alliance de progrès !

Retrouvez le contenu détaillé des échanges en consultant les actes des Assises nationales de la recherche partenariale²⁶.



26. ANRT, 02/12/2025, « Actes des Assises de la recherche partenariale », https://www.anrt.asso.fr/sites/default/files/2026-03/Actes_des_Assises_de_la_recherche_partenariale_du_2_decembre_2025_ANRT-MEDEF_et_leurs_partenaires_0.pdf

Crédits

Appui

© Seldon Conseil

Mise en page

© Cassandra Desbois



33, rue Rennequin - 75017 Paris
Tél. : 01 55 35 25 50
www.anrt.asso.fr